REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE MONNIERES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012005-DE

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIERES
Séance du 12 octobre 2026

Le douze octobre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur DRONNEAU Jacques, Maire.

Date de convocation : 08/10/2026

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 17 – Quorum : 10

Présents : M Jacques DRONNEAU, Maire, M Stéphane LEMOINE, Mme Charlène MÉNARD, M Max BLANLOEIL, M Arnaud FRON, les adjoints au maire, M Olivier CRÉMET, M Frédéric RAMBAUD, M Sébastien BERTRAND, M Jean-Charles ANTIER, Mme Laure PICARD-PHILIPPON, M Aurélien COUTEAU, Mme Sophie LATOUR, Mme MERIAU Anne Cécile, M BONNET François, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, Mme Emmanuelle RETIÈRE

Absents excusés : Mme LAURENT Laurel, Mme Edwige GROSS-MORAT (pas de pouvoir), Mme Magalie LYSANIUK (pas de pouvoir)

Pouvoir(s) : - Mme LAURENT Laurel donne pouvoir à M LEMOINE Stéphane

Secrétaire de séance : M Jean-Charles ANTIER

2026-10-12-005 Approbation du RPQS 2025 – Assainissement collectif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article D2224-3,

Vu la délibération de Clisson Sèvre et Maine Agglo, en date du 29 septembre 2026, prenant acte du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,

Considérant le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de Clisson Sèvre et Maine Agglo, ci-annexé,

L'article D2224-3 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) adopté par cet établissement.

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés.

Ce rapport annuel vise un double objectif de rassembler et mettre en perspective les données existantes sur le sujet et de permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service rendu aux usagers.

Après avoir entendu la présentation,

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE MONNIERES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012005-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M Jean Charles ANTIER

MAIRIE DE MONNIERES LOIRE-ATLANTIQUE

Le Maire
Jacques DRONNEAU

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012005-DE

Conseil Communautaire

29 septembre 2026

CLISSON SÈVRE&MAINE L'AGGLOH!

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012005-DE

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Assainissement Collectif

2025

CLISSON SÈVRE & MAINE l'AGGLOH!

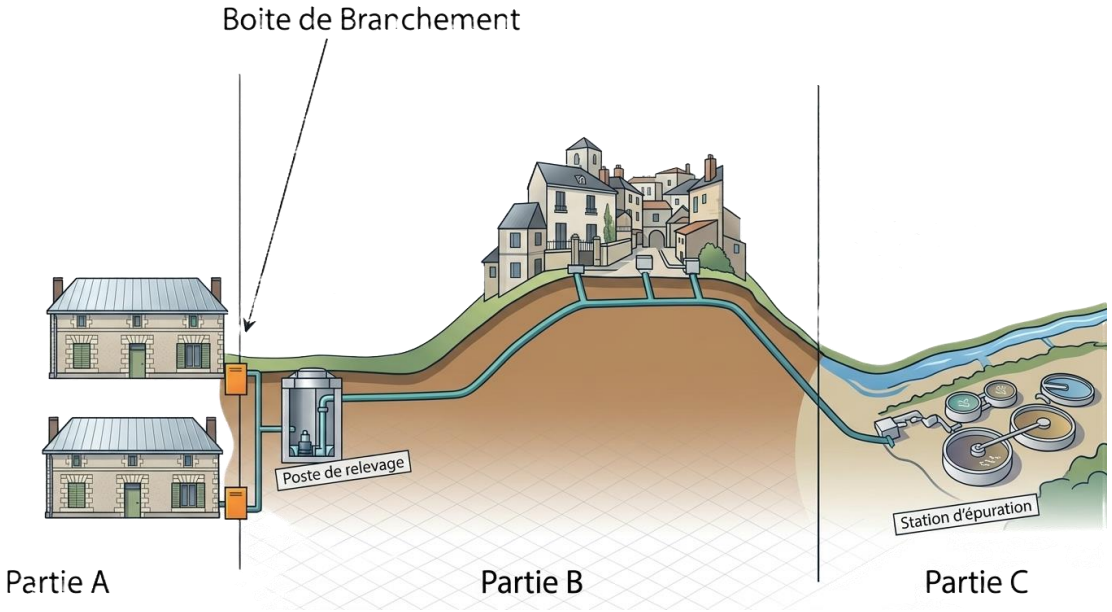
Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012005-DE

- ***Le patrimoine et son exploitation***
- ***Indicateurs sur la qualité du service***
- ***Travaux***
- ***Tarifs et données financières du service***

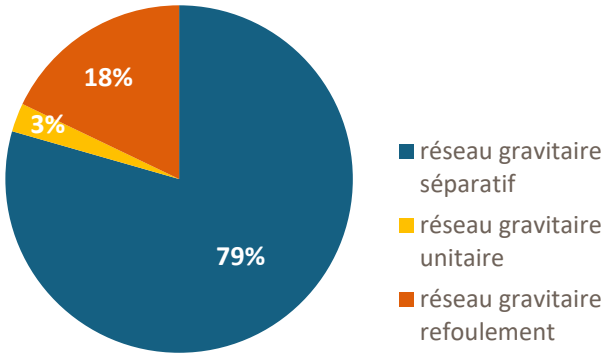
Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012005-DE

RPQS AC 2025 - Chiffres clés sur le patrimoine

- 22 300 branchements environ
- 425 Km de réseaux d'eaux usées
- 177 postes de relevage
- 31 stations d'épuration, soit une capacité totale de traitement de 60 227 Equivalents-habitants



Répartition du linéaire de réseau par type de réseau



- 11,3 km de réseau unitaire restant sur le territoire
- Travaux de mise en séparatif réalisés par CSMA :
 - ✓ 2023-2024 : Clisson : le quartier du Fief des Pommiers et rue du docteur Boutin.
 - ✓ 2025-2026 : centre de Boussay
 - ✓ A venir : le quartier des fleurs à Gorges (2,5 km).

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012005-DE

RPQS AC 2025 - Contrats de DSP pour l'exploitation de ce patrimoine



12 contrats issus du transfert de la compétence assainissement des 16 communes vers CSMA.

2 délégataires :

SUEZ : fin le 31/12/2028

SAUR : fin le 31/12/2026
Haute-Goulaine : fin le 31/12/2028

Futur contrat DSP :

- 1 seul contrat pour les 16 communes
- Calendrier :
 - Appel d'offre sorti le 31/03/2026
 - Analyse des offres en juin 2026
 - Choix du futur délégataire en septembre 2026

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012005-DE

RPQS AC 2025 - Exploitation du réseau

Evolution du nombre d'interventions en exploitation depuis 2022

Curage (km)				Inspection TV préventive (km)			
2022	2023	2024	**2025**	2022	2023	2024	**2025**
11.1	38.4	26.4	**46.8**	5.8	9.6	16.5	**10.7**

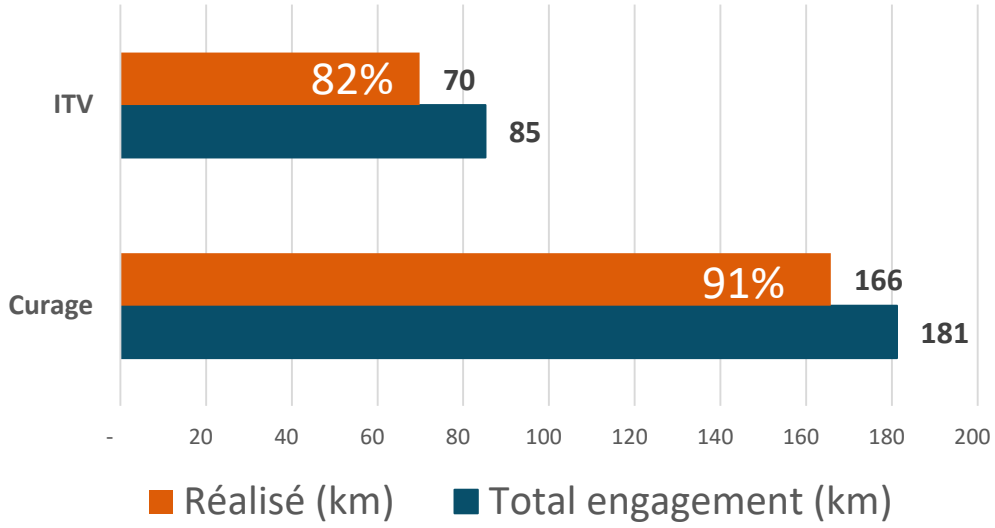




Dans les contrats de DSP, les entreprises s'engagent à réaliser un linéaire moyen chaque année de curage et d'Inspection TéléVisée.

CSMA travaille avec les délégataires pour suivre ces engagements et décider des portions de réseaux présentant un intérêt d'être inspectées.

Avancement au 31/12/2025 des engagements totaux sur la durée des contrats



Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012005-DE

RPQS AC 2025 - Exploitation du réseau

Autres opérations d'exploitation réalisées au cours de l'année 2025 par les délégataires :

- **265** opérations de nettoyage de postes de relevage
- **62** interventions de débouchages sur réseaux ou sur branchements
- **3** réparations de casses sur le réseau



Le contrôle des branchements, en régie CSMA



Test au colorant lors du contrôle

Principaux objectifs des contrôles :

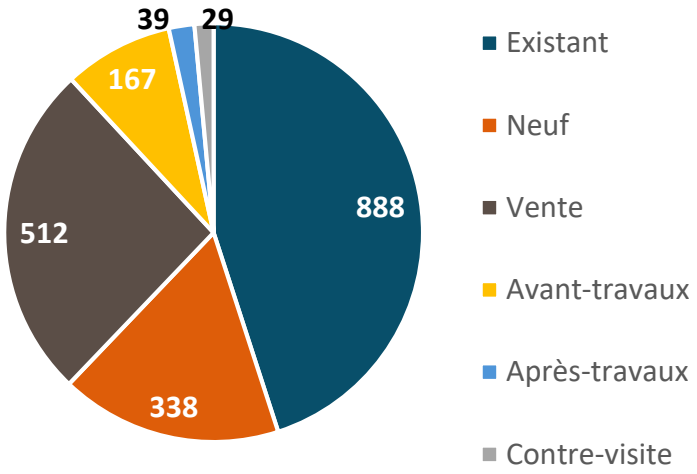
- Vérifier le bon raccordement au réseau eaux usées et eaux pluviales, afin de protéger l'environnement et limiter les apports d'eaux claires parasites;
- S'assurer de l'absence de raccordements non autorisés;
- Identifier les travaux éventuels pour mettre l'installation conformité.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012005-DE

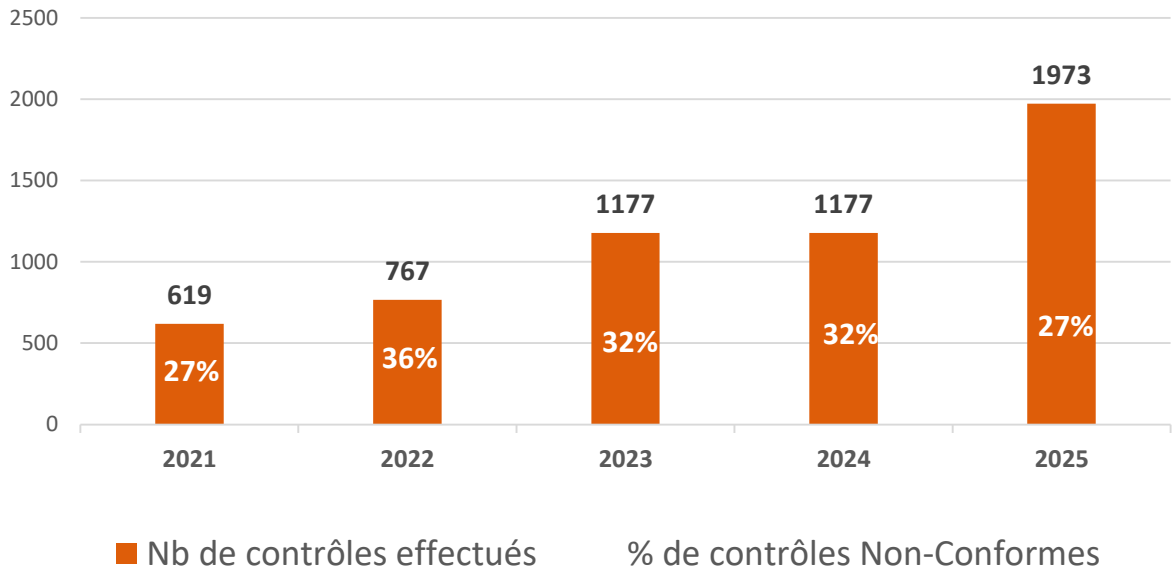
RPQS AC 2025 - Exploitation du réseau

Le contrôle des branchements

Répartition des contrôles de 2025 selon leurs contextes, réalisés en régie:



Evolution du nombre de contrôles effectués depuis 2021, et pourcentage des non-conformités :



Quelques contrôles sur des branchements <u>existants</u> sont également réalisés par les délégataires.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012005-DE

RPQS AC 2025 - Traitement des effluents

Suivi de la qualité des eaux traitées :

Le délégataire réalise des **bilans d'autosurveillance** au cours de l'année, sur chaque station d'épuration, conformément à la réglementation imposée par arrêté spécifique pour chaque site.

Selon les tailles de stations, la réglementation impose 1 à 36 bilans par an.

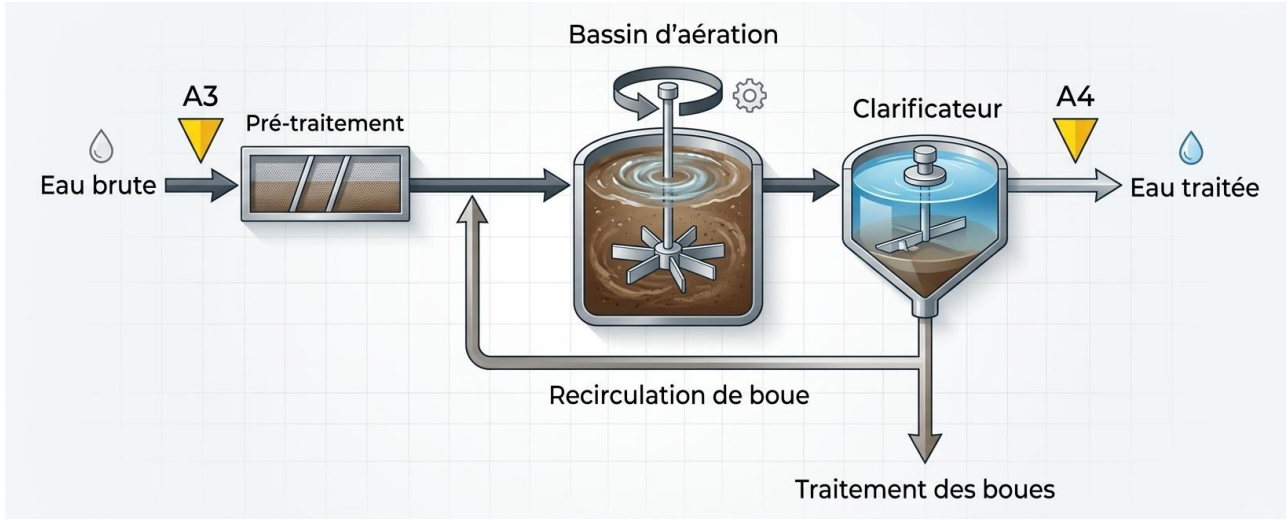
Ces bilans permettent de mesurer le niveau de **qualité physico-chimique** et **microbiologique** en entrée et sortie de station.

Sur l'année 2025 :

- 142 bilans réalisés
- **100% des bilans retenus sont conformes**







Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012005-DE

- ***Quelques chiffres sur le patrimoine et l'exploitation***
- ***Indicateurs sur la qualité du service***
- ***Travaux***
- ***Tarifs et données financières du service***

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012005-DE

RPQS AC 2025 - Indicateurs réseau

Exemples d'indicateurs en reporting national

- Nombre de points noirs du réseau : Intervention curative récurrente : 5 points du réseau en 2025 - 0,01 / 100 km
- Connaissance et gestion patrimoniale du réseau : inventaire, renseignement SIG, Plan pluriannuel de renouvellement
- Renouvellement du réseau : taux moyen annuel sur 5 ans :

 Chaque année, Clisson Sèvre Maine Agglo programme le renouvellement d'une partie du réseau afin de maintenir le patrimoine du territoire en état et améliorer l'étanchéité des canalisations.

 En 2025, sur 425 km de réseau, 710 m ont été renouvelés pour 444 500 € HT :

 - Aigrefeuille-sur-Maine : quartier avenue des acacias, des marronniers, avenue de la Maine
 - Haute-Goulaine : impasse de l'Eglise et Ecole Ste Radegonde
 - Boussay : démarrage de la mise en séparatif dans le centre bourg.

Année	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Linéaire renouvelé	370 m	621 m	2 296 m	214	710 m	**4211 m**

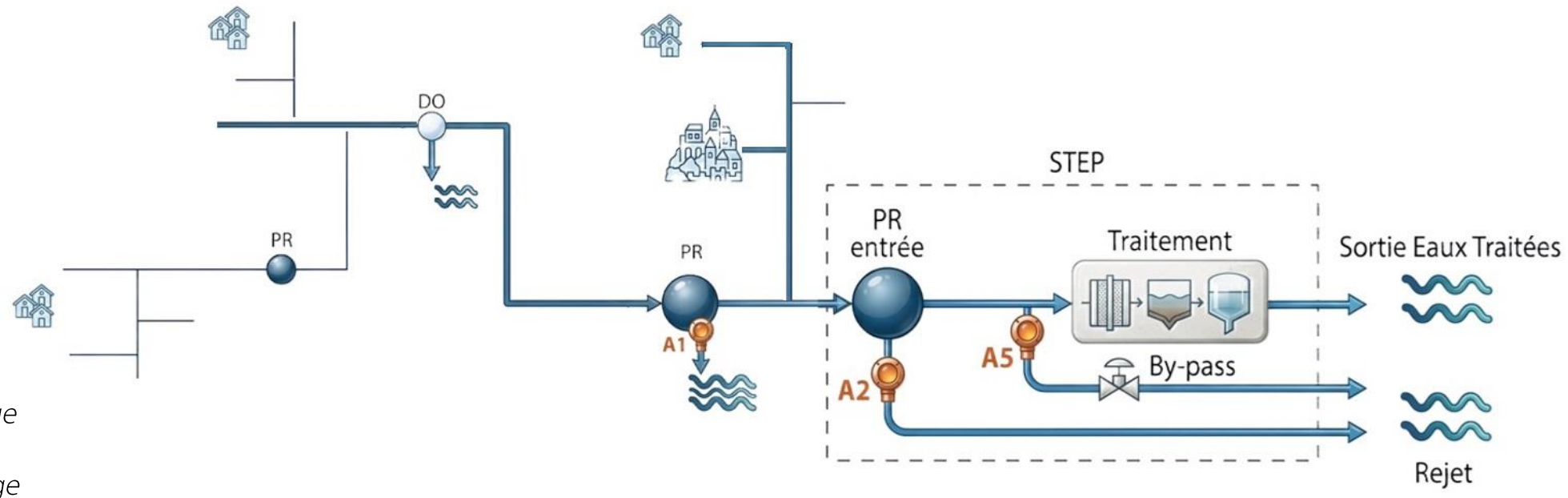
Taux moyen annuel sur les 5 dernières années : 0.20 %

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012005-DE

RPQS AC 2025 - Indicateurs système de collecte

Indicateurs sur la conformité des systèmes – évaluation DDTM

- Conformité des systèmes de collecte : Conformité établie par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (Police de l'eau) à la suite des données d'autosurveillance transmises mensuellement



DO *Déversoir d'Orage*

PR *Poste de Relevage*

Point de mesure réglementaire des surverses

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012005-DE

RPQS AC 2025 - Indicateurs système de collecte

Indicateurs sur la conformité des systèmes – évaluation DDTM

- Conformité des systèmes de collecte pour les systèmes supérieurs à 2000 EH :

Commune	Conformité du système de collecte - 2025	Commentaire
Aigrefeuille sur Maine	Conforme	
Boussay	/	
Clisson - Gorges	Non Conforme	Taux de déversements trop important sur le PR Nid D'oie
La Haye Fouassière	Non Conforme	Absence d'équipement sur PR Caillerie*
La Planche	/	
Vieillevigne	Conforme	

**Nouvelle exigence à la suite de la révision de l'arrêté préfectoral du système d'assainissement La Faubretière.*

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012005-DE

RPQS AC 2025 - Indicateurs Traitement

Indicateurs sur la conformité des systèmes – évaluation DDTM

Conformité des équipements et des performances épuratoires sur 2025

Conformité des bilans d'autosurveillance sur 2025

Commune	STEP	Conformité des équipements de la station	Conformité des performances des ouvrages d'épuration	Nb de bilans réglementaires	Nb de bilans réalisés / nb de bilans retenus en conditions normales de fonctionnement	% de bilans conformes 2025 sur les bilans retenus
Aigrefeuille-sur-Maine	Les Goupillières	Conforme	Conforme	12	12/12	100%
Boussay	Ardillais	Conforme	Non-conforme *	18	18/13	100%
Gorges	La Batardière	Conforme	Conforme	36	36/34	100%
La Haye-Fouassière	La Faubretière	Conforme	Conforme	24	24/22	100%
La Planche	Bois Joly	Conforme	Conforme	12	12/12	100%
Vieillivigne	Les Noëlles	Conforme	Non-conforme*	12	12/12	100%

** Motif NC : Taux de déversement > 5 % sur les points de déversement A2 (point amont entrée step) et A5 (by-pass filière) depuis plus de 3 ans*

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012005-DE

RPQS AC 2025 - Indicateurs Service Usager

Taux de réclamation

Réclamation écrite, par courrier ou e-mail, correspondant à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation (non liée aux tarifs), tels que :

- Problème de bouchage
- Problème d'odeurs
- Demande de dérogation

Commune	Nombre réclamations	Motif
Aigrefeuille-sur-Maine	1	Débordement
Clisson	2	Odeurs
Clisson	1	Débordement



Débordements du réseau rue des Epinettes, à Aigrefeuille-sur-Maine.

Débordements en amont du PR Nid d'Oie à Clisson.



Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012005-DE

- ***Quelques chiffres sur le patrimoine et l'exploitation***
- ***Indicateurs sur la qualité du service***
- ***Travaux***
- ***Tarifs et données financières du service***

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012005-DE

RPQS AC 2025 - Travaux réalisés

Réhabilitation de 4 postes de relevage

- Clisson – Caillerie 1
- Monnières – Le Pont
- Boussay - Arceau
- Gorges – Pré-neuf



Poste de relevage Pré Neuf à Gorges.



Livraison de la cuve du poste Caillerie à Clisson.

Renouvellement de l'ensemble des regards chemin de la Roulerie – La Haye-Fouassière

Les regards en béton fortement corrodés et menaçant la continuité de service ont été remplacés.





Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012005-DE

RPQS AC 2025 - Travaux réalisés

Construction de la nouvelle STEP à Boussay – 3100 EH

Les travaux de construction se sont déroulés au cours de l'année 2025, la mise en service a eu lieu en janvier 2026.



Démarrage des travaux pour la mise en séparatif de réseaux dans Boussay



Également, travaux de renouvellement et d'extension du réseau assainissement

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012005-DE

- ***Quelques chiffres sur le patrimoine et l'exploitation***
- ***Indicateurs sur la qualité du service***
- ***Travaux***
- ***Tarifs et données financières du service***

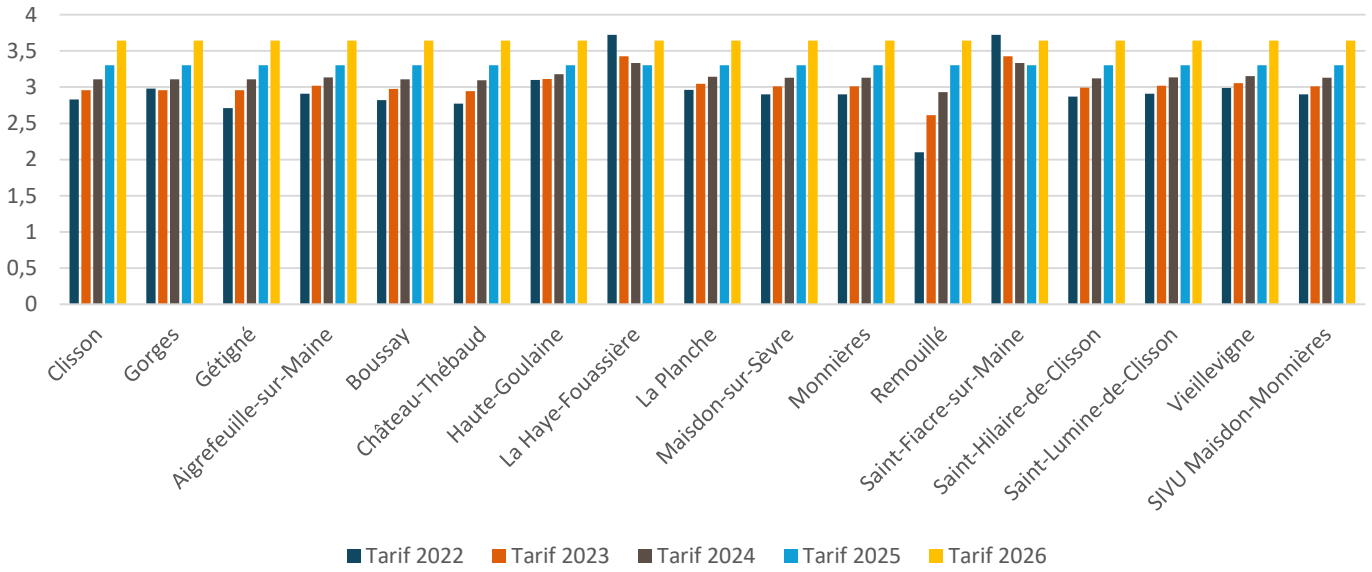
Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012005-DE

RPQS AC 2025 - Tarifs

Tarification de la part assainissement pour une facture de 120 m³

Un travail d'harmonisation des tarifs sur 5 ans pour l'ensemble des communes de Clisson Sèvre et Maine Agglo a été lancé en 2020.
Le tarif au 1er janvier 2026 sur les 16 communes de Clisson Sèvre et Maine Agglo, est de 3,64€ TTC / m³, pour une facture de 120 m³.

Tarifs € TTC /m³ pour une facture de 120 m³



	Abonnement	Part variable € HT / m3
Tarifs 01/01/2025	62	2,4033
Tarifs 01/01/2026	62	2,6513

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012005-DE

RPQS AC 2025 - Financement du service

Dépenses du service assainissement

Fonctionnement

3 884 407 €	Dépenses réelles de fonctionnement
2 107 591 €	dont rémunération du délégataire

Investissement

4 194 831 €	dépenses réelles d'investissement
3 364 854 €	dont travaux
829 977 €	dont remboursement du capital de la dette

Recettes du service assainissement

5 169 790 €	Facturation Assainissement Collectif
925 621 €	Redevance PFAC
576 681 €	Autres recettes dont travaux sur branchements
140 157 €	Contrôles de conformité lors des ventes immobilières
7 169 €	Facturation du dépotage de matières de vidange et matières vinicoles en station d'épuration

Les redevances d'assainissement acquittées par les abonnés représentent 76 % des recettes du service.

La rémunération du délégataire représente 54 % des dépenses de fonctionnement, contre 57 % en 2024.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012005-DE



Questions

CLISSON SÈVRE & MAINE l'AGGLOH!